



Direction Urbanisme Habitat Cadre de
vie

Arrêté E-2025-0017

Objet :

**Arrêté du Président d' ECLA portant mise à jour
n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lons-
le-Saunier**

Le Président d'Espace Communautaire Lons Agglomération

- VU les articles L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51, R. 151-53 et R.153-18;
- VU le Code du Patrimoine et notamment l'article R. 621-95;
- VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Lons-le-Saunier approuvé le 12 novembre 2012, sa modification simplifiée n°1 approuvée le 24 juin 2013, sa modification simplifiée n°2 approuvée le 22 décembre 2014, sa mise à jour n°1 approuvée le 13 janvier 2015, sa modification n°1 approuvée le 24 juin 2019, sa modification simplifiée n°3 approuvée le 24 février 2020, sa modification simplifiée n°5 approuvée le 22 novembre 2021, sa mise à jour n°3 approuvée le 23 mars 2022, sa mise à jour n°4 approuvée le 09 mai 2023, sa mise à jour n°5 approuvée le 10 juin 2024 et sa modification n°2 approuvée le 6 février 2025;
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2022 sollicitant auprès des communes membres le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale;
- VU le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à ECLA à compter du 18 février 2023;
- VU la délibération du Conseil Communautaire d'ECLA en date du 6 février 2025 portant validation de la création d'un Périmètre Délimité des Abords sur la Commune de Lons-le-Saunier;
- VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Lons-le-Saunier en date du 17 février 2025 portant validation de la création d'un Périmètre Délimité des Abords sur la Commune de Lons-le-Saunier;

2.1- Documents d'Urbanisme
- 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213903008-20250403-E-2025-0017-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa notification.

VU l'arrêté préfectoral n°25-46 BAG du 7 mars 2025 portant création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des Monuments Historiques du centre-ville de Lons-le-Saunier.

ARRÊTE :

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Lons-le-Saunier est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, chacune des pièces concernées de ce plan est modifiée ou complétée comme suit:

- La liste des Servitudes d'Utilité Publiques (pièce 5.1.1) est complétée par l'arrêté préfectoral n°25-46 BAG du 7 mars 2025 portant création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des Monuments Historiques du centre-ville de Lons-le-Saunier;

- Le plan des Servitudes d'Utilités Publiques (pièce 5.1.2) est modifié pour intégrer le Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Article 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie de Lons-le-Saunier et au siège d'ECLA (Service Urbanisme Habitat Cadre de Vie).

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège d'ECLA et en Mairie de Lons-le-Saunier pendant un mois.

Article 4 : Le présent arrêté accompagné du dossier de mise à jour sera transmis au Préfet afin qu'il effectue la mise à jour des documents tenus à disposition du public en Préfecture.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, ainsi que la Directrice du Pôle Urbanisme Habitat et Cadre de Vie d'ECLA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lons-le-Saunier, le 27 MARS 2025

Le Président,

ECLA
— Lons Agglo —



Claude BORDCARD